



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 02 juillet 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240702-2024\_22-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 25/06/2024

Étaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Fronsadais</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur VALEIX	EX	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	EX	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT	P	<b>CDC de l'Estuaire</b>			
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur LAISNE	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	EX	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	EX	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	ABS	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	EX	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	EX	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	EX	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame NABET-GIRARD		<b>CDC Latitude Nord Gironde</b>			
Monsieur LE GAL	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	EX	Monsieur DUPONT	
<b>CDC du Grand Cubzaguais</b>				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		<b>CDC de Blaye</b>			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	EX	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	EX	Monsieur DUBEAU	EX

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240702-2024\_22-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

ABS = absence temporaire

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Patrice MURAT, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-président et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Daniel GARD, Délégué titulaire de la communauté de Communes du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la communauté de Communes du Grand Cubzaguais,

Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la Communautés de Communes de l'Estuaire, donne procuration à monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communautés de Communes de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,

Monsieur Jean-Luc CANTET conseiller aux décideurs locaux.

Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne

Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire s'est absenté à 14 heures 58, ne lui permettant pas de participer au vote de la délibération n°2024-22.

**Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 02 juillet 2024, 31 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).**

**DELIBERATION N° 2024-22****Objet : Modifications du tableau des effectifs du Smicval****Rapporteur : Michel VACHER****A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>49</b>
<b>Nombre de membre présents</b>	<b>31</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>37</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, en vigueur depuis le 01 mars 2022, et notamment ses articles L 332-8 à L 332-12 et L 332-23,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L 1224-3,

Vu la délibération n° 2023-80 en date du 19 décembre 2023 relative à la dernière modification du tableau des effectifs du Smicval.

Considérant que les mouvements de personnel jalonnent la vie de chaque organisation et que pour des raisons de légalité<sup>1</sup> il apparaît essentiel de demander au Comité Syndical d'approuver les délibérations qui modifient le tableau des effectifs.

Considérant que les propositions de modifications ci-dessous concernent :

- La création des 23 nouveaux grades d'accueil pour permettre les avancements de grade au titre de l'année 2024 afin de valoriser la valeur professionnelle des personnes concernées.
- La création de 7 grades pour anticiper les recrutements en cours à la suite des mouvements de personnel.
- La création de 10 grades pour permettre le recrutement des personnels de collecte de la COVED pour faire suite à la reprise en régie et à l'obligation d'emploi relevant du transfert de compétence.

Considérant que ces propositions de modifications sont proposées sur des emplois permanents déjà existants budgétairement, exception faite de la création pour les personnels COVED, le nombre de poste permanent passant à 272.

**I - Proposition de modifications pour permettre les 23 avancements de grade au titre de l'année 2024**

Considérant que les agents bénéficiaires d'un avancement de grade sont sélectionnés parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut. Ensuite, le choix s'effectue au regard de la valeur professionnelle, du poste exercé et des acquis de l'expérience professionnelle de l'agent. Ainsi, il conviendra de créer les 23 grades suivants :

Filière administrative	2 Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	3 Adjoints administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Filière technique	5 Adjoints technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
	13 Adjoints technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe

<sup>1</sup> Les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Considérant qu'après avis des membres du Comité Social Territorial les 27 grades supprimés automatiquement.

## II - Propositions de modifications pour faciliter l'agilité de la gestion des ressources humaines

- Anticipation ou régularisation des grades nécessaires pour les recrutements en cours ou à venir en raison des mouvements de personnel

Considérant qu'en raison des mouvements de personnel, il convient de créer les 7 grades nécessaires pour les recrutements en cours ou à venir, à savoir :

Filière administrative	3 Adjoint administratif
Filière technique	1 Attaché Principal
	1 agent de maîtrise
	2 adjoint technique

Considérant que lors du prochain Comité Social Territorial, les 7 grades d'origine seront supprimés.

- La modification d'un poste et le recours au contrat long pour un emploi permanent

Considérant que le poste de Chargé de la mission matière organique est transformé en Responsable Collecte Managérial.

Considérant que conformément à la loi qui élargit les cas de recours au contrat long sur emploi permanent<sup>2</sup>, il est proposé de recourir à cette modalité de recrutement en cas de besoin pour l'emploi suivant :

- Responsable Collecte Managérial

Considérant que cette proposition est seulement une modalité administrative de recrutement qui n'a pas d'impact sur la masse salariale et ne modifie pas le nombre d'emplois permanents, le poste initial ayant été budgétisé et vacant à ce jour.

## III – Création des postes et des grades associés nécessaire à la reprise en régie de la collecte du Saint-Emilionnais

Considérant que conformément à l'article L 1224-3 du code du travail, la reprise en régie d'une activité privée a pour conséquence la conclusion de contrat de droit public au profit des anciens salariés.

Considérant qu'il convient donc de créer les grades et les postes de recrutement équivalent aux fonctions, à l'ancienneté et aux responsabilités que les agents exerçaient en tant que salariés.

Considérant qu'il est donc proposé de créer les grades et les postes de la filière technique suivants :

- 2 grades d'adjoint techniques – agent de collecte
- 2 grades d'adjoint technique principal de 2nd classe – agent de collecte
- 5 grades d'adjoint technique principal de 1ere classe – agent de collecte
- 1 grade d'agent de maîtrise – manager de proximité

Considérant qu'au total, le tableau des effectifs joint à la présente délibération, après la création des grades proposés à la présente assemblée, passe à 272 postes permanents.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

<sup>2</sup> Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 & Article 15 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 qui modifie l'article 32 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des informations fournies, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

<b>Pour</b>	<b>37</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

**Décide :**

**Article 1 :**

D'approuver la modification du tableau des effectifs joint à la présente délibération, dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Président,  
Sylvain GUIHAUDIE**

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Paraphr. Président SMICVAL

**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 02 juillet 2024**

**Publié le : 09/07/2024**

**Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER**

Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Paraphr. Michel VACHER SMICVAL

**ANNEXE N°1 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMICVAL AU 2 juillet 2024**

Le tableau des effectifs ci-après présente la répartition des grades par filière au 19 décembre 2023, sous réserve de la validation des propositions de modifications des effectifs proposées en Assemblée générale et en Comité Social Territorial.

<b>Emplois permanents</b>	<b>Avant délibération</b>	<b>Après délibération</b>
<b>Filière Administrative</b>	<b>50</b>	<b>52</b>
Grade Adjoint administratif	6	7
Grade Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	6
Grade Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	11
Grade Rédacteur	4	3
Grade Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Grade Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Grade Attaché	19	18
Grade Attaché principal	2	3
Grade Administrateur	1	1
<b>Filière Animation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Grade Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0
Grade Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
<b>Filière Technique</b>	<b>203</b>	<b>201</b>
Grade Adjoint technique	77	72
Grade Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	50	41
Grade Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	47	59
Grade Agent de maîtrise	3	4
Grade Agent de maîtrise principal	6	6
Grade Technicien	4	3
Grade Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	6
Grade Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3
Grade Ingénieur	4	4
Grade Ingénieur principal	2	2
Grade Ingénieur hors classe	1	1
<b>Contrat durée indéterminé sur emploi permanent</b>	<b>7</b>	<b>17</b>
Nombre de Contrat Durée Indéterminée sur emploi permanent	7	7
Nombre de Contrat Durée Indéterminée sur emploi permanent (sur grade)- reprise en régie	0	10
<i>Dont grade adjoint technique</i>		2
<i>Dont grade adjoint technique principal de 2nd classe</i>		2
<i>Dont grade adjoint technique principal de 1ère classe</i>		5
<i>Dont grade agent de maîtrise</i>		1
<b>Total des postes (emplois permanents)</b>	<b>262</b>	<b>272</b>
<b>Total des grades sur emploi permanent</b>	<b>255</b>	<b>265</b>
<b>Contrat projet sur emploi non permanent</b>		
<b>Filière Administrative</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Grade Attaché	3	3
Grade Rédacteur	1	1

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 033-253306617-20240702-2024\_22-DE

<b>Filière Technique</b>		
Grade Ingénieur	3	3
Grade Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Total des grades liés aux contrats de projet</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>Total des grades (grades emploi permanent + projet + cdi sur grade)</b>	<b>263</b>	<b>273</b>